



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

psychotropes

Question écrite n° 122052

Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la consommation par les personnes âgées de psychotropes. Selon plusieurs articles parus dans des publications étrangères, la surconsommation par les sujets âgés de substances légales comme le tabac, l'alcool et certaines spécialités pharmaceutiques prescrites sur ordonnance, pose un problème de santé publique nouveau. Selon certaines données, le nombre de personnes de plus de 50 ans vivant avec une dépendance pourrait doubler entre 2000 et 2020 en Europe. Selon certains spécialistes, avec l'âge, certaines substances ont un effet physiologique ou indésirable plus important et plus grave qu'à d'autres moments de la vie. Ils proposent une meilleure attention portée par les médecins et les soignants à ces comportements, une évaluation plus systématique des substances psychoactives, la prise en charge des personnes âgées dépendantes dans des programmes de sevrage et la formation des soignants et accompagnants à ces phénomènes. Elle souhaite connaître les mesures déjà prises et envisagées par le Gouvernement et les agences spécialisées pour prévenir et prendre en charge ces patients et leur surconsommation de psychotropes.

Données clés

Auteur : [Mme Marietta Karamanli](#)

Circonscription : Sarthe (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122052

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 novembre 2011, page 11950

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)